

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 13h00 à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 26 janvier 2015 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h30

Secrétaires de séance : Aude Maire et Patrice Prétot

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Pretot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Martine Cuiet, Nicolas Cretin, Michel Dartevél, Céline Debois, Isabelle Gagnet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Achat de terrain Indivision Joseph Clerc et Eric Pommey,
2. Attribution des marchés RD67 au Groupe Bonnefoy,
3. Forêts : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2015
4. Validation achat défibrillateur
5. Convention avec le SYDED
6. Adhésion de la commune à la CUMA du Pays de Courbet
7. Divers

1. Achat de terrain Indivision Joseph Clerc et Eric Pommey

Suite aux travaux d'élargissement de chaussée engagés rue de la Source, la commune a fait l'acquisition de deux bandes de terrains jouxtant la rue, au tarif de 37,50 €/m² :

- une surface de 80 m² appartenant à Eric Pommey,
- une surface de 98 m² appartenant à Indivision Clerc.

2. Attribution des marchés RD67 au Groupe Bonnefoy,

Après analyse du dossier de consultation d'attribution des travaux d'aménagements de sécurité sur la RD67 et l'avis du conseil général, **le conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution du marché au Groupe Bonnefoy** pour un montant de 43 398,50 € HT (52 078,20 € TTC).

Une consultation des entreprises a été lancée pour la fourniture et la pose des panneaux de signalisation. Le choix de l'entreprise sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3. Forêts : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2015

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts propose, pour la campagne 2015-2016, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- La vente aux adjudications générales des parcelles de feuillus n° 22, 23, 24, 26,
- La vente de gré à gré en contrat d'approvisionnement des résineux des parcelles n° 25, 26, 32, 33, 34,
- La vente de bois aux particuliers (affouage) sur les parcelles n° 22, 23, 24, 26.

4. Validation achat défibrillateur

Suite à la délibération du conseil municipal du 19 mai 2014, l'achat définitif du défibrillateur est validé pour un montant de 1 650,85 € TTC.

Cet achat est subventionné pour une part sur la réserve parlementaire du député Eric Alauzet. Une subvention de 1 000 € est accordée à notre commune.

5. Convention avec le SYDED (Syndicat D'Énergie du Doubs)

Le Maire expose au conseil municipal que la mise en place de l'éclairage public performant rue Sur la Fontaine est génératrice de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et que la valorisation économique de ces certificats doit être transférée au SYDED qui exerce la compétence dans ce domaine.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés.

6. Adhésion de la commune à la CUMA* du Pays de Courbet

**CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, ayant pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents du matériel agricole et des salariés.*

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune à la CUMA du Pays de Courbet (Ornans).

Pour information, le déneigement des routes est effectué par le chauffeur et le tracteur de la CUMA des Etangs (Saône) dont le Syndicat Intercommunal du Plateau de Tarcenay (Sivom) est adhérent. Cette prestation est facturée à l'heure au Syndicat.

7. Divers

Convention avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI)* :

**Selon le code du travail, les CDEI ont pour objet « de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.*

L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec les CDEI.

Comme pour l'année précédente, un contrat de 20 journées est prévu en 2015 pour des travaux divers d'espaces verts.

Cérémonies du 08 mai et 11 novembre 2015 :

Renouvellement du partenariat entre les communes de Merey-Sous-Montrond, Tarcenay et Villers-Sous-Montrond pour organiser conjointement ces cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H30.

Les secrétaires de séance :

Aude Maire

Patrice Prétot

INFORMATIONS

Comice Agricole :

Les commissions Communication, Décoration/Animation et Restauration se sont réunies une première fois courant janvier.

Toutes les commissions connaissent un franc succès.

Pour vous inscrire à une commission et pour toute question ou remarque, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : comice.tarcenay.2015@gmail.com ou contacter la mairie.

Dates des prochaines commissions :

Mardi 17 février 2015 à 20h à la mairie : commission Décoration / Animation

Vendredi 20 février 2015 à 20h à la mairie : commission Buvette

Soirée théâtrale :

Les Désert'eurs, Besançon-Douroula et PANI vous invitent à une soirée théâtre :

Le samedi 7 mars à 20h30 à la salle des fêtes.

Réservations au 03 81 86 72 92

Plus d'infos sur www.tarcenay.com

Elections départementales :

1^{er} tour : dimanche 22 mars 2015

2^{ème} tour : dimanche 29 mars 2015

Repas du foot de l'U.S. Les Quatre Monts :

Samedi 11 avril 2015.

Modalités d'inscription dans le prochain compte-rendu.